

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Aménagement de continuités cyclables avec la zone d'activités économiques Horizon et le pôle scolaire public/collège à Châteaubriant

REF. : Délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022

E X P O S É

La Communauté de Communes a décidé le 30 juin 2022 d'aménager deux nouvelles continuités cyclables aux abords des voies ferrées et leurs anciennes emprises dans la ville de Châteaubriant pour améliorer la connexion avec les deux pôles générateurs de déplacements constitués par la zone d'activités économiques Horizon située au sud et le pôle scolaire public lycée-collège localisé au nord :

- Un accès de la zone d'activités économiques Horizon à la liaison cyclable et piétonne qui la juxte et la relie au pôle tertiaire des Vauzelles, au futur pôle de formation du GRETA, de l'école de production des métiers du bois et à la gare proche du centre-ville ;
- Un tronçon longeant la voie ferrée reliant Châteaubriant et Rennes prolongeant la liaison cyclable aménagée en 2021 afin de permettre un accès direct au pôle scolaire public lycée-collège le reliant à la gare, à la plateforme de regroupement des autocars scolaires et au quartier prioritaire de la Ville aux Roses.

L'Etat ayant lancé un nouvel appel à projets au titre du fonds mobilités actives pour apporter un financement complémentaire aux aménagements cyclables contribuant à réduire les discontinuités, une subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) a été sollicitée selon le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recettes	
Travaux préparatoires	35 600 €	Etat (AFITF)	560 000 €
Aménagements	1 056 668 €	Département de Loire-Atlantique	336 000 €
Frais d'études	27 732 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	224 000 €
Total	1 120 000 €	Total	1 120 000 €

Par courrier du 29 juillet 2022, l'Etat a précisé que seul le tronçon au nord de la ville de Châteaubriant destiné à permettre un accès direct au pôle scolaire public lycée-collège est retenu au titre de cet appel à projet et bénéficie d'une aide d'un montant de 247 387 €.

Dans ce contexte, le bureau ayant délégation pour procéder à tout ajustement du plan de financement, il vous est proposé de le préciser ainsi pour le tronçon au nord retenu par l'Etat :

Dépenses d'investissement HT Tronçon nord		Recettes Tronçon nord	
Travaux préparatoires	22 100 €	Etat (AFITF)	247 387 €
Aménagements	497 648 €	Département de Loire-Atlantique	192 411 €
Frais d'études et maîtrise d'œuvre	30 000 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	109 950 €
Total	549 748 €	Total	549 748 €

Concernant le tronçon au sud relatif à la desserte de la zone d'activités économiques Horizon, l'annonce par l'Etat le 20 septembre dernier d'un nouveau plan vélo doté d'une enveloppe de crédits de 250 M€ en 2023 pour les infrastructures cyclables conduira à repréciser son plan de financement lorsque les modalités de candidature seront connues.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter le plan de financement ajusté de l'aménagement de la continuité cyclable au nord de la ville de Châteaubriant permettant un accès direct au pôle scolaire public lycée-collège pour un coût prévisionnel estimé à 549 748 € HT ;
- de confirmer la sollicitation de l'aide de l'Etat via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) à hauteur de 247 387 € dans le cadre de l'appel à projets du fonds mobilités actives ;
- de confirmer la sollicitation de l'aide du Département de Loire-Atlantique à hauteur de 192 411 € ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les conventions de financement et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et
Le 29

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220929-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2022

Publication le : 29-09-2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU		X
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT		X
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN		X
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART		X

AR-Préfecture

044-200072726-20220929-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2022

Publication le : 29-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUT